Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260702-D02DG_JUIN26-DE

DAGC - MP

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 MAI 2026

Rapporteuse : Mme Le Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, que : *« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante ».*

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères,

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-07-02T11:10:18+02:00

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à la Culture, Patrimoine et économie touristique

AMELIE GARNIER

Signé électroniquement par : Amélie GARNIER
Le 2026-07-02T13:44:18+02:00

Signé électroniquement par Amélie GARNIER le 02/07/2026 13:44:18